

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham, tenue le 14 novembre 2018, à 19h30, à la salle du conseil située au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Sont présents Madame et Messieurs les Conseillers suivants :

Siège # 1	M. Richard Kirouac	Siège # 3	M. Jules Lafleur
Siège # 2	M. Steve Courchesne	Siège # 4	M. Christian Lupien

Est absente :

Siège # 5 Mme Branda Cotton

Siège vacant : #6

Sous la présidence de Monsieur Robert Corriveau, maire.

Mme Linda Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim agit à titre de Secrétaire d'assemblée à cette séance.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membre du conseil (article 156 du Code municipal du Québec).

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Robert Corriveau, constate le quorum à 7h31 et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

(2018-11-001)

Il est proposé par : Steve Courchesne
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. Appel d'offre publique sur le SEAO-Démolition de l'église

Attendu que la municipalité désire réaliser un Carrefour citoyen situé au 1393 rue Notre-Dame-de-Lourde;

Attendu que la municipalité a l'intention d'utiliser le solde de la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) au montant de 299 519 \$ pour débiter l'aménagement de ce projet;

Attendu que la firme S-air a complété la caractérisation des matériaux de l'église ainsi que les devis d'appel d'offre public de démolition;

(2018-11-002)

Il est proposé par : Jules Lafleur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité procède à l'inscription sur le SEAO d'un appel d'offres publiques pour la démolition de l'église en conformité avec le rapport de caractérisation et le devis de démolition.

4. Mandat de caractérisation environnementale des sols

Attendu que la municipalité désire réaliser un Carrefour citoyen situé au 1393 rue Notre-Dame-de-Lourde;

Attendu que la municipalité a l'intention d'utiliser le solde de la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) au montant de 299 519 \$ pour débiter l'aménagement de ce projet;

Attendu que selon l'article 8.01 du chapitre VIII du Code de la construction du Québec (RBQ) concernant la protection et la réhabilitation des terrains, le réservoir à mazout installé au sous-sol de l'église ne fait pas partie des équipements pétroliers à risque élevé;

Attendu qu'un devis d'appel d'offres publiques sera inscrit sur le SEAO pour la démolition de l'église;

Attendu que le conseil municipal désire, bien qu'il n'y soit pas tenu, s'assurer d'obtenir toutes les informations pertinentes sur le site;

(2018-10-003)

**Il est proposé par : Richard Kirouac
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que la municipalité accepte l'offre de service de la firme ABS afin de procéder à la caractérisation des sols de la propriété située au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, correspondant au lot 5 4565 026 du cadastre du Québec. La propriété abrite une église dont l'ancien système de chauffage était au mazout et dont le réservoir est situé au sous-sol.

Le montant du mandat est de 3 990 \$ excluant les taxes applicables.

5. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Robert Corriveau, à poser leurs questions conformément au règlement de la municipalité.

6. Levée de l'assemblée

(2018-10-04)

**Il est proposé par : Richard Kirouac
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19h48

Robert Corriveau
Maire

Linda Pelletier
Secrétaire-trésorière, par intérim

Le maire, M. Robert Corriveau, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.